

Le bruit se fait entendre en politique

APRÈS DES ANNÉES DE DISCUSSIONS TECHNIQUES SUR LA MESURE, LA PRÉVENTION ET LA PERCEPTION SUBJECTIVE DU BRUIT, LA LUTTE contre les nuisances sonores devient un enjeu politique et un marché intéressant.

Jusqu'ici, la protection de l'environnement a surtout concerné l'air, l'eau, le sol, les espèces vivantes. Désormais, l'attention générale porte aussi sur l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), entrée en vigueur en 1987, récemment rendue encore plus sévère, pour les grands aéroports notamment.

Ces derniers ne sont que les plus spectaculaires générateurs de bruit. Le trafic ferroviaire et routier fait également très fort. S'ajoutent, en milieu urbain principalement, les effets des chantiers, ainsi que des manifestations et concerts en plein air, où l'on produit des quantités de décibels et des basses fréquences étourdissantes.

Au total, le citoyen est exposé à toute une gamme de bruits, qui vont d'un léger inconfort acoustique à un vacarme assourdissant, d'une musique peu harmonieuse à des discordances incommodes, d'un tapis sonore en principe tranquillisant à des moments de fracas très dérangeants, d'un environnement sonore promotionnel à des voix braillant leurs messages publicitaires. Et même de carillons-horaire souvent appréciés à des cloches de vaches parfois détestées.

C'est qu'il n'y a pas d'accoutumance au bruit, dont les effets désagréables s'accroissent comme l'intensité, mesurée par une échelle logarithmique. L'ouïe

passant pour le plus subjectif des sens, elle génère des souffrances difficilement supportables et des intolérances définitives. D'où l'émergence de véritables mouvements d'auto-défense contre les attaques sonores: les habitants du centre festif de Fribourg, «L'oreille cassée» à Lausanne et dans le canton, «SOS Bruit» à Paris, les riverains d'aéroports un peu partout dans le monde.

Prises entre les revendications contradictoires des animateurs qui veulent développer les cultures urbaines et des partisans du droit au sommeil du juste citoyen, les municipalités se trouvent confrontées à un enjeu politique pas fondamentalement nouveau, mais qui pourrait devenir électoralement dangereux – toutes majorités confondues.

La belle et bonne raison, celle du cadastre du bruit par exemple et des mesures qu'il prépare, ne suffira sans doute pas à calmer les esprits et les nerfs. On le pressent à Lausanne, où la récente publication d'un «plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit» a ouvert un débat qui s'annonce long et fortement dominé par les intérêts particuliers.

C'est que la lutte contre le bruit est certes une cause locale, mais aussi un business d'envergure régionale, voire nationale. Il suffit de penser aux effets de Kloten sur le marché immobilier des terrains et bâtiments survolés, aux presque deux milliards de francs votés pour l'assainissement du bruit ferroviaire, au gigantesque marché des matériaux et des éléments de construction isolants. YJ

Sommaire

Système sanitaire: Le coût de la santé n'est pas une fatalité (p. 2)

Gestion de l'eau: Le service public exportable (p. 3)

Privatisation de la BCV: La mode est mauvaise conseillère (p. 4)

Politique genevoise: Les leçons d'un scandale (p. 5)

Maisons du peuple: Les édifices de classe partent à la casse (p. 6-7)

Morale et politique: Pschitt! Chut! Ou chute? (p. 8)

Le coût de la santé n'est pas une fatalité

La qualité des soins est bonne en Suisse. Tout le monde y a accès. Mais notre système est de loin le plus cher d'Europe. Et des pays qui dépensent presque deux fois moins que les Suisses, ont un régime sanitaire nettement plus performant.

Les Suisses ont raison de se révolter contre le niveau de leur primes d'assurance maladie. Le prix élevé de la santé n'est pas un gage de sa qualité. Le professeur tessinois Gianfranco Domenighetti le prouve dans une étude comparative internationale¹. Avant toute comparaison, il s'agit de savoir comment on mesure la qualité des soins offerts à la population. La simple longévité ne peut être retenue. La durée de vie peut dépendre de l'environnement et son degré de pollution, du style de vie de la population et de son régime alimentaire. Pour juger de l'efficacité des soins, on retient plusieurs critères mesurables:

- la « mortalité évitable » grâce aux interventions médicales sur un certain nombre de grandes maladies.
- la mortalité maternelle et périnatale.
- la satisfaction de la population.

Ces critères de qualité sont mis en parallèle avec les dépenses consenties pour les soins. Le rapport entre le coût et le bénéfice permet de déterminer la performance de chaque système national de santé.

Point de rupture

Dans les pays en développement, quelques francs investis

dans la santé sauvent des vies humaines. La relation positive entre les dépenses consenties et l'état sanitaire d'une population est évidente jusqu'à un certain niveau que le professeur Domenighetti fixe à 1700 dollars PPA² par habitant. Au delà de ce point de rupture, les relations s'inversent. La Suisse a depuis longtemps dépassé le seuil de performance. Elle dépense 2800 dollars par habitant pour son système sanitaire. L'efficacité des montants investis est donc médiocre pour améliorer la santé de la population. La Suisse dépense beaucoup. Mais elle dépense mal. La satisfaction de la population est mitigée (indice 6 sur 10) et les indicateurs de santé ne sont pas meilleurs qu'ailleurs. En comparaison européenne, la Suède, la Belgique et les Pays-Bas ont un excellent système mais dépensent nettement moins: entre 1700 et 2100 dollars. Leur performance est notablement supérieure à la nôtre.

Le prix élevé de la santé n'est donc pas une fatalité. Demander une maîtrise de ces coûts ne signifie pas un rationnement des soins et la condamnation à mort des malades les plus chers ou les plus vieux. Il y a plusieurs explications à la médiocre performance économique du système suisse:

- La décentralisation des pouvoirs a interdit une planification hospitalière efficace.

tion hospitalière efficace.

- La rémunération « à l'acte » incite à la multiplication des actes.
- La richesse de la Suisse a longtemps permis de masquer le coût de la santé.
- L'assurance maladie est financée par les cotisations individuelles. Les patients payeurs n'ont pas la possibilité de faire pression sur les prix. Dans les pays où le système est plus largement financé par l'Etat, les dépenses sont mieux maîtrisées.

Si l'on accepte le diagnostic du professeur tessinois, un certain nombre de remèdes s'imposent. C'est une planification hospitalière autoritaire. C'est le développement des HMO et autres systèmes où le médecin n'est pas payé à l'acte. C'est la

poursuite de la pression sur le prix des médicaments. C'est aussi la remise en question du financement actuel de l'assurance maladie qui ne responsabilise pas le patient mais charge lourdement les familles et les revenus modestes. *at*

¹ « Système de santé suisse 2001/2002 – Survol de la situation actuelle », éd. G. Kocher/W. Oggier; résumé dans *La Vie économique* 9-2001.

² PPA signifie « parité de pouvoir d'achat ». La simple conversion en dollars de chiffres nationaux est influencée par des taux de change aléatoires. Les économistes de l'OCDE corrigent ces comparaisons internationales en tenant compte du pouvoir d'achat réel dans chaque pays.

Canton et Chambres fédérales

Le numéro d'août de *Parlement* (Bulletin d'information de la Société suisse pour les questions parlementaires) consacre une bonne partie de sa matière au problème de la représentation des intérêts des cantons aux Chambres fédérales. On y trouve une documentation qui mérite de retenir l'attention. C'est ainsi que trois cantons, Berne, Vaud et Saint-Gall présentent leurs expériences sur leurs relations avec leur députation aux Chambres fédérales.

A noter au surplus des études sur la réforme du parlement dans plusieurs cantons et sur la création d'un secrétariat autonome pour le Conseil de ville (législatif) de la ville de Berne. Le comité est présidé par l'ancien conseiller aux Etats René Rhinow. Elle a des correspondants dans tous les Grands Conseils et dans plusieurs communes, en Suisse romande, à Bienne, à Genève et à Lausanne. *cfp*

Le service public exportable

Les compétences et le savoir-faire des services publics suisses devraient être présents sur le marché mondial de l'eau.

Déroutant pour celui qui croit à l'adéquation des idées toutes faites: les Français portés par tradition historique ou conviction idéologique à confier à l'Etat les grands services collectifs, n'ont pas communalisé la gestion de l'eau. Ce service est concessionné à de grandes sociétés. L'attribution des concessions a même dégénéré parfois en affaires de corruption à grand scandale. En revanche on n'imagine pas en Suisse, pays de bisettes et de fontaines publiques ornées de sculptures, que l'eau ne soit pas affaire commune, payée par les consommateurs à prix coûtant.

Dans les collectivités locales, se sont constituées des équipes d'ingénieurs, de techniciens bien formés dans les Hautes Ecoles et porteurs d'un incontestable savoir-faire. Qualités mises au service exclusif des besoins locaux et régionaux. Or la gestion de l'eau, sa production, sa récupéra-

tion, son épuration est devenue un marché mondial du savoir-faire. Et sur ce marché, on retrouve, performantes, les grandes sociétés françaises comme Vivendi qui ont d'abord développé leur maîtrise avec les grandes villes françaises.

La Suisse est absente sur ce marché. Peut-être des fournisseurs comme ABB sont-ils associés à de grands projets... D'autre part, les organisations non gouvernementales sont présentes sur le terrain villageois. Swissaid, Helvetas dans leur bulletin font de ces puits creusés, de ces fromageries construites, de petits récits épiques. Et dans ce recensement n'est pas oublié l'investissement de la Coopération technique suisse qu'alimente le budget fédéral.

Mais entre les mégapoles et les villages de brousse, himalayens ou d'altiplanos, il y aurait des occasions sur le marché mondial et même européen de mettre en valeur le

savoir-faire des ingénieurs et des ouvriers des villes suisses.

On pourrait donc imaginer une coopérative, regroupant à l'échelle suisse des compétences tirées des équipes des services publics locaux, qui serait apte, sur le marché mondial de la gestion de l'eau et de l'épuration, à concourir pour mener à bien et à prix coûtant des projets.

Une coopérative de cette nature aurait un double but. Celui de faire circuler, à l'échelle mondiale, des compétences et une expérience, sans charité mais dans un esprit concurrentiel de solidarité, et d'autre part de confronter hors monopole des responsables de nos services publics aux exigences mondiales, de les sortir de leur réussite locale. Le service public, en ces domaines, ne pourrait que gagner en rayonnement, et ajouter à ses qualités, celle d'être exportable. *ag*

Médias

Quel est ce pays merveilleux?

Le *Matin* (2 septembre) a consacré deux pages au Valais: celui des affaires et du FC Sion. Citons quatre passages extraits des réponses de deux Valaisans connus.

Jean-Marie Fournier: «En visitant directement le FC Sion, c'est tout le Valais qu'on assassine. Sion, c'est la Marseille helvétique. Avec les mêmes excès, les mêmes débordements.»

«Savez-vous qui a fait perdre les Jeux (Olympiques, *rééd.*) à la Suisse? Les Suisses eux-mêmes,

par leur présomption et leur arrogance. Quelle prétention de vouloir continuellement moraliser le monde entier! Apprenons plutôt l'humilité et qui on est réellement.»

François Dayer, rédacteur en chef du *Nouvelliste*: «Mais le Valais reste ce qu'il est: une société rurale où l'on est proche, où les liens de famille existent. Et nous avons une manière de régler les problèmes qui est complètement dépendante de ce contexte, je dirais, familial.

Moi aussi, j'ai des cousins partout en Valais [...].»

«Je sais que nos conseillers d'Etat ont tendance à compter leurs apparitions. C'est de l'enfantillage [...].»

Il faut avoir des ancêtres valaisans dans sa famille pour constater que le cousinage est une réalité. Les enfants d'aujourd'hui rien quand on leur explique les liens qui font dire «cousin, cousine» à des gens rencontrés, par hasard, et qui sont des étrangers pour eux. *cfp*

SimiliBlick

Pour faire honneur au nouveau format du *Matin*, la *Distinction* a publié, ce mardi, *SimiliBlick*, le Journal gratuit qu'on paie.

On y croise Béjart en mâge mystérieux, Yvette Jaggi en taromancienne et Leuenberger en père courage.

Après une enquête sous la ceinture et des nus pas trop flous, on finit par Nelly W. et Shawne F., cerises sur ce gâteau pimenté.

A trouver à la librairie Basta!, à Lausanne, ou sur www.distinction.ch

La mode est mauvaise conseillère

L'organisation de la BCV, ancrée dans la loi par un statut de droit public, est originale et a fait ses preuves. Pourquoi en faire une grande banque internationale de plus?

La BCV est un cas unique dans le paysage des banques cantonales de Suisse, puisque l'Etat n'en contrôle que 51%. Or dans la plupart des autres cantons, l'Etat possède toute la banque. Le reste des actions de la BCV est en mains d'actionnaires privés. Ces derniers nomment la moitié du conseil d'administration, l'autre étant nommée par l'Etat, qui a le privilège de désigner la présidence. Cette solution originale, ancrée dans la loi actuelle par un statut de droit public, s'est révélée fort sage.

A la fois privée et publique

La majorité étatique garantit l'indépendance de la banque face aux raiders. En cas de coup dur, l'Etat peut imposer à la banque d'agir dans l'intérêt général. Ce fut notamment le cas lorsque le Conseil d'Etat a contraint la BCV à reprendre la Banque vaudoise de crédit (BVCréd), permettant d'éviter de justesse la faillite de cet établissement entièrement privé. Il faut rappeler ici que sans cette intervention, les créances de la BV-Créd seraient devenues immédiatement exigibles, ce qui aurait provoqué des faillites en chaîne de PME.

D'autre part, la présence d'un fort actionnariat privé permet

de prévenir les dérives clientélistes et la politique des petits copains qui ont plombé les banques cantonales bernoise, genevoise et valaisanne.

Veut-on vraiment une expansion?

Guidé par l'esprit du temps, le Conseil d'Etat vaudois propose de rompre cet équilibre éprouvé en transformant la BCV en une SA de droit privé et en réduisant la participation

étatique à 33,4%.

Pour défendre son projet, le Conseil d'Etat explique au citoyen, sur une dizaine de pages, que cela ne changera pas la mission de proximité de la BCV. Plus étonnant encore, le Président du Conseil d'administration, Gilbert Duchoud, déclare dans

Le Temps du 10 septembre 2001 ne pas avoir sollicité cette nouvelle loi.

Que le lecteur se rassure, il y a bien quelques raisons qui sont avancées en faveur du changement, au premier rang desquelles la nécessité de trouver un partenaire international pour permettre une expansion de la BCV à l'étranger (voir DP 1443 et 1476). Les autres arguments, tels que les facilités de recrutement et l'acquisition de *know-how*, découlent indirectement de la volonté de réorien-

ter partiellement la banque.

Sur le fond, ces arguments seraient pertinents si l'on souhaitait faire de la BCV une grande banque internationale. Toutefois, ce n'est tout simplement pas ce dont l'économie cantonale et les PME ont besoin. La Suisse dispose de suffisamment de grandes banques internationales sans que la BCV ne les rejoigne. En revanche, les PME ont en permanence des difficultés à obtenir des crédits.

Des sérieux inconvénients

En examinant la question de plus près, on s'aperçoit qu'il existe de sérieux inconvénients à abandonner le statut de SA de droit public, à s'allier à un grand groupe financier et à perdre la majorité absolue au sein des organes de décision.

• La BCV domine très largement le marché des crédits commerciaux de moins de trois millions. Si le repreneur d'une part importante des actions est une autre grande banque suisse, les entreprises vaudoises seront placées devant un quasi-monopole bancaire. Pour obtenir des crédits, les petites et moyennes entreprises vaudoises ne pourront plus faire jouer la concurrence qu'entre deux grandes banques (UBS et CS).

• L'acheteur potentiel de ces actions est inconnu pour l'heure. Mais il est peu probable que son souci principal consiste à

renforcer le crédit commercial aux PME dans le canton. Au contraire, il risque plutôt d'exercer une forte pression pour accroître la rentabilité de la banque. Pour y parvenir, cette dernière devrait alors être restrictive et plus chère dans l'octroi des crédits. En outre, elle sera contrainte de fermer une partie de ses filiales dans l'arrière-pays, déjà fort malmené ces derniers temps.

• La majorité absolue au Conseil d'administration et le choix de personnalités sensibles à l'intérêt général sont les seuls moyens de faire respecter la mission légale de soutien au tissu économique local. En revanche, il est irréaliste d'espérer obtenir par la voie judiciaire que la BCV privatisée respecte la mission que la loi lui assigne. Or, en ne possédant plus qu'un tiers des actions, l'Etat peut être mis en minorité sur les décisions stratégiques par une alliance entre l'actionnaire qui a racheté les 17% d'actions et quelques actionnaires privés actuels. On observera ici que la limite statutaire de 5% d'actions par actionnaire n'offre pas une bonne protection: un raider peut s'appuyer sur des hommes de paille. En outre, l'assemblée générale peut, avec la complicité passive des représentants de l'Etat, librement modifier cette clause, puisque le Conseil d'Etat n'a pas jugé bon de l'inscrire dans la loi. *rn*

Les leçons d'un scandale

A Genève, les instances de contrôle existent, mais on en fait un mauvais usage. L'administration, en parallèle, devrait être modernisée.

Le feuillet des Offices des poursuites et faillites (OPF) jette une lumière crue sur les faiblesses structurelles de l'administration genevoise. Car l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Au-delà du cas particulier et des personnes visées dans cette affaire, c'est toute une organisation administrative et sa manière de fonctionner qui sont en cause.

Certes la gravité des faits découverts dans les OPF – malversations et pratiques illégales notamment – ne permet pas de jeter la suspicion sur l'ensemble des services de l'Etat. Mais à vouloir remédier précipitamment aux graves dysfonctionnements d'un office, on court le risque d'oublier les raisons qui ont provoqué cette « gangrène », pour reprendre l'expression du président du Conseil d'Etat. Et ce n'est pas la multiplication des contrôles externes, par ailleurs source probable de paralysie, qui guérira le malade.

Contrôles et procédures

Ces dernières années, nombre de cantons et plusieurs villes ont réformé en profondeur leur administration. Genève, après une expérience de « nouvelle gestion publique » rapidement abandonnée, reste à la traîne. Aujourd'hui, l'application même consciencieuse des lois et des règlements ne garantit ni des prestations de qualité ni un usage économe des deniers publics. Or c'est bien ce qui importe aux usagers-contribuables.

Avant d'imaginer de nouvelles prescriptions et de nouveaux organes de contrôle, examinons le droit et les procédures en vigueur. La Loi cantonale sur la surveillance de la gestion administrative et financière exige des services qu'ils opèrent eux-mêmes un premier contrôle. Mais elle n'est guère appliquée. Pour ce faire, chaque service devrait tout d'abord identifier précisément les

prestations qu'il a à fournir. Puis, sur la base d'objectifs fixés par le responsable politique et précisés par le service, ce dernier définit des indicateurs – qualitatifs et quantitatifs – qui permettront d'évaluer le succès de son action. En confiant une mission à ses services, le chef de département signifie sa responsabilité politique. Dès lors, en cas de défaillance d'un service, il ne peut se soustraire à cette responsabilité. Mais l'exercice d'une mission implique également une responsabilité du chef de service. Une mission non remplie, pour autant que les moyens nécessaires soient disponibles, doit conduire au licenciement du responsable. Là, c'est le statut de la fonction publique qui fait barrage.

Dans les années nonante, la crise économique a fait croître considérablement le volume de travail des OPF. Or le Grand Conseil a imposé une réduction linéaire des effectifs, frappant indistinctement les services. Alors que les OPF, pour maintenir leurs prestations, auraient dû bénéficier de postes supplémentaires. Incohérence des autorités.

Moderniser l'administration

La même loi institue une Inspection cantonale des finances (ICF), chargée de contrôler entre autres le respect des règles comptables et légales. Cet organe a signalé à plusieurs reprises des comportements illégaux au sein des OPF. En vain. Ses rapports, confidentiels, ne permettent pas un véritable contrôle politique. Alors, exigeons-en la publicité, et donnons à l'ICF tout pouvoir d'investigation au sein de l'administration. Nous nous épargnerons ainsi une prétentieuse Cour des comptes que le Grand Conseil envisage de créer.

En résumé, Genève dispose des instances de contrôle de la bonne marche de l'Etat. Il suffit d'en faire bon usage et le cas échéant d'élargir leurs compétences. Par contre, le canton se doit impérativement de moderniser son administration. Car l'absence « d'affaires » ne fait pas encore un Etat efficace. Là aussi la base légale existe. Ne manque que la volonté politique de la faire appliquer. Le scandale des OPF et les prochaines échéances électorales suffiront-ils à stimuler cette volonté? *jd*

En étrange pays dans mon pays même

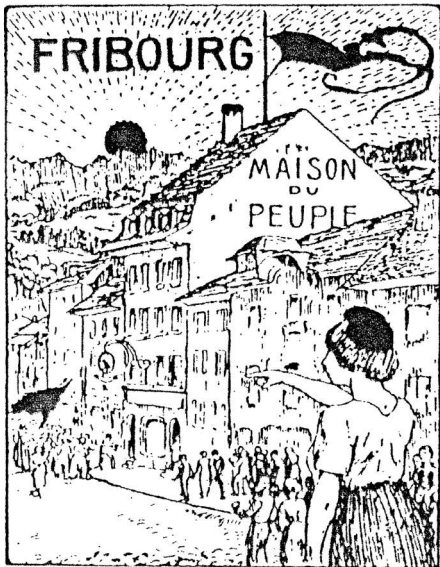
C'était jour de marché ce samedi 8 septembre à Moudon. Animation. Stands y compris ceux des partis politiques recrutant encore des candidats éventuels pour les prochaines élections. Une fanfare anglaise descendue de la parade d'Avenches donnait une aubade. Le parti socialiste vaudois dans la grande salle de la Douane planchait sur des points de programme, avec le sérieux de militants consciencieux prenant connaissance de 81 amendements et votant avec une certaine distance aussi, sachant d'expérience qu'une phrase du programme ne change pas le monde. Le syndic avait présenté les projets de sa ville qui hésite entre un circuit automobile porté par l'ACS et déjà promis aux oppositions et un projet de parc médiéval, aussi mystérieux qu'un vieux grimoire, bien que la Commune y ait investi de l'argent public. Dehors sur la place d'arme et champ de foire, se dressait encore la petite tente des organisateurs du cinéma Open Air. Du stand de tir ouvert, à 200 m. de la Migros et de la salle où le parti socialiste planchait, à 100 m. de la gare, sous le viaduc de la route cantonale, on tirait à balles réelles sur des cibles disposées en hauteur, contre la forêt. *ag*

Les édifices de classe partent à la casse

De lieu charitable au monument de la classe ouvrière, la Maison du peuple a connu toutes les mutations – évolution, déclin ou transformation.

A Fribourg, l'une accueille Benetton, à la Chaux-de-Fonds, l'autre abrite les sans-papiers. Etrange destin que celui des maisons du peuple. Démolies, rachetées, transformées en hôtel, quelques uns de ces vestiges du XIX^e siècle ont pourtant survécu. Non sans avoir, au fil du temps, abandonné leurs utopies premières. Retour sur image.

Edifices de classe, les maisons du peuple



sont nées à la fin du XIX^e siècle, de la révolution industrielle, de la prolétarianisation de masse et de la concentration ouvrière dans les villes. Les ouvriers, souvent issus de la campagne, arrachés aux métiers et structures traditionnels marqués par le corporatisme et le compagnonnage, se retrouvent déracinés, déculturisés, dépersonnalisés.

Exclus des salons aristocratiques, des cercles bourgeois et des lieux de culture, le peuple a besoin d'espaces sociaux inédits, en réaction aux conditions de travail difficiles. Le café, «salon des pauvres», constitue le premier refuge de sociabilité. On vient y lire le journal, on y discute, on ren-

contre ses collègues. Mais on y boit, beaucoup et on dépense la paie du mois. Or la question de l'alcoolisme occupe une large place dans le débat naissant sur le mouvement ouvrier. Soit on veut combattre ce fléau en offrant des lieux de rencontres sans alcool. Soit on veut consommer, mais avec modération et sans se ruiner.

Les modèles

Deux modèles de maison du peuple vont donc se développer. L'un s'appuie sur des œuvres philanthropiques bourgeoises, paternalistes et moralisantes. Initiatives d'associations charitables religieuses ou laïques, elles ont pour but de maintenir la paix sociale et de combattre l'alcoolisme. La première maison du peuple offrant des lieux de réunion sans proposer d'alcool est ouverte à Zurich, en 1910. Elle survivra tout de même jusqu'en 1978. De manière générale, les communes soutiennent la construction de maisons du peuple dans les quartiers populaires, afin de calmer les revendications des ouvriers et les éventuels conflits sociaux.

L'autre type de construction répond à une volonté d'auto-émancipation des travailleurs. La Maison du peuple revêt dans ce cas une profonde valeur symbolique: face aux monuments du passé érigés par l'autorité à travers les siècles (Parlement, cathédrales, palais, etc.), la Maison du peuple se veut monument de la classe ouvrière.

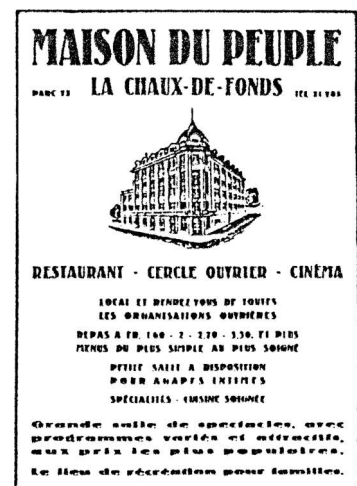
Enfin, elle se doit d'être un temple de la culture au service du prolétariat. C'est souvent le seul local à accepter les réunions de gauche. C'est là qu'ont lieu les grandes manifestations syndicales et politiques. Que se donnent les conférences destinées aux travailleurs et les cours de l'Université populaire. C'est de là que s'ébranlent les cortèges du 1^{er} Mai. C'est là encore que l'on trouve

les chœurs, les fanfares, les clubs d'échec, les bibliothèques.

La naissance des maisons du peuple répond à une exigence de classe. Pour la financer, les responsables créent des coopératives et s'adressent, entre autres, aux collectivités publiques. Quand une subvention pour une maison du peuple est soumise à votation, le projet est souvent accompagné par ceux de la commune. A Berne, par exemple, on fait voter la construction d'une Maison du peuple en même temps que le casino municipal. A Bâle, on lui associe la construction du bâtiment abritant la Bourse, à Zurich le Kunsthaus.

Le déclin

Le déclin des Maisons du peuple, après 1945, est le symptôme, parmi d'autres, du déclin plus général, voire de la disparition de la «culture ouvrière». L'intégration des socio-démocrates au gouvernement suisse, le renoncement du droit de grève et la paix du travail ont émoussé le rôle des maisons du peuple. La fréquentation diminue, les salles se vident et les difficultés économiques apparaissent. De plus, les syndicats



construisent progressivement leurs propres bâtiments afin d'y loger leur administration.

Aujourd'hui, rares sont les maisons du peuple qui ont gardé leur fonction originelle. Celle de la Chaux-de-Fonds appartient à la commune qui l'a rachetée au début des années quatre-vingt, à la suite de ses problèmes financiers, tout comme le majestueux gratte-ciel de Bienne, construit en 1932, longtemps le plus haut immeuble de la ville.

La Maison du peuple bernoise, créée en 1910 est devenu l'Hôtel Bern. Les chambres y sont chères, mais il accueille les parlementaires socialistes et les radicaux éclairés. A Lausanne, la Maison du peuple, bâtiment terne et sans charme, est sorti des chiffres rouges. Le revenu de l'immeuble atteint 688 000 fr., grâce aux loyers des appartements et surtout du restaurant et du cinéma. Si la Maison du peuple lausannoise parvient à se tirer d'affaire, elle souffre néanmoins de la désaffection des associations syndicales qui boudent des salles vétustes. Mais les travaux de rénovation permettront de rendre ces salles plus attractives et d'en augmenter la fréquentation.

A quelques exceptions près, donc, ces lieux de rencontre et de sociabilité du mou-

vement ouvrier disparaissent peu à peu. La faute aux partis politiques et aux syndicats qui les ont désertés ou qui ont négligé d'en assurer la bonne gestion.

Mais c'est aussi que les structures sociales ont changé. Les mouvements ouvriers ont contribué – et les maisons du peuple y ont joué un rôle moteur – à l'amélioration des conditions sociales des travailleurs, qui du coup, ne se retrouvent plus dans des lieux qui leur étaient uniquement destinés.

De plus, d'autres espaces de rencontres sont nés, dans lesquels se construisent les identités communautaires: les mouvements alternatifs revendiquent des lieux propres, les squats dressent des refuges clos, et les organisations anti-mondialisation se retrouvent plus souvent sur des forums internet que dans des salles enfumées. *gs*

Sources: Cahiers d'histoire du mouvement ouvrier, n° 10, Editions d'en bas, Lausanne, 1994.

Mario Scascighini, *La Maison du peuple. Le temps d'un édifice de classe*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 1991.

Consulter le site du dictionnaire historique suisse, www.dhs.ch

Qu'une passerelle soit jetée

L'initiative populaire qui propose d'affecter à l'AVS le bénéfice de la Banque nationale (sous réserve d'un milliard, réservé aux cantons) est lancée, les signatures sont récoltées.

Personne ne conteste que la fortune de la BNS pourrait être plus activement gérée, mais personne ne peut ignorer non plus que les coups de tabac, entraînant des pertes de plusieurs milliards de dollars, ont déjà été vécus. La BNS doit, par conséquent, disposer en permanence de fortes disponibilités. D'où peut-elle tirer des revenus accrus? Probablement en plaçant sur le marché financier mondial, à court terme, ses liquidités.

Pendant ce temps, le marché financier, ses incontestables abus, ses transactions sans justification commerciale, font l'objet de critiques vives. Est-il possible à la fois de souhaiter financer une (bonne) œuvre sociale par des opérations sur le marché mondial des capitaux et, en même temps de dénoncer ce marché mondial? Intellectuellement le double front est défendable pour autant qu'on admette que ce marché mondial n'est pas à condamner, mais à réguler. Mais celui qui entend successivement les deux discours souhaite qu'une passerelle soit jetée, conduisant de l'un à l'autre. *ag*

Politique agricole

Les paysans ne sont pas autistes

Pas de salaire inférieur à 3000 francs! Ce slogan syndical simple fait mouche dans le secteur agricole. La Chambre genevoise d'agriculture a accepté la revendication. Ce fait accompli met les autres cantons au pied du mur. La pression est renforcée par la controverse sur le travail au noir et les naïves confessions, décidément fortes de tabac, du conseiller national Fattebert. Pour *AgriHebdo*, il faut regagner la sym-

pathie du public en adoptant un contrat-type pour les salariés agricoles applicable à l'ensemble de la Suisse.

Le contrat-type national redorerait le blason du monde agricole. Il lui donnerait aussi des arguments pour convaincre Berne d'assouplir sa politique d'octroi de permis pour les travailleurs des pays d'Europe centrale.

La belle unanimité qui règne au sujet du contrat-type se dis-

sout lorsqu'il s'agit d'y faire figurer le salaire minimal adopté par les Genevois. Et pourtant, relève *AgriHebdo*, le minimum de 3000 francs permettrait le ralliement des socialistes à l'enveloppe budgétaire agricole pour la période 2004-2007. Sans trancher sur une question qui divise les Chambres d'agriculture, l'hebdomadaire relève avec insistance «ces signes politiques évidents», à ne pas perdre de vue.

Le ton des organisations agricole a changé. Au temps béni du protectionnisme agricole sans faille de la Confédération, les agriculteurs pouvaient gérer sans soucis leur domaine et ignorer souverainement les préoccupations et les états d'âme de la gauche. Aujourd'hui, les paysans sont contraints de révolutionner leur mode de travail et d'écouter d'autres opinions politiques. Et si chacun faisait comme eux? *at*

Pschitt! Chut! Ou chute?

En fait d'erreurs, voire de fautes commises par les hommes politiques, l'actualité nous offre des exemples multiples et contrastés: usage d'argent liquide de provenance douteuse, achats de terrain financés par des fondations récompensées par des subventions, utilisation à des fins privées d'avions militaires ou officiels, erreurs grotesques d'estimation dans des dossiers nationaux sensibles,

engagements juvéniles mi-déniés ou mi-reconnus, ou, plus près de chez nous, corruption active ou passive, défaut de surveillance d'offices supposés garantir l'application de la justice et pratiquant l'injustice à l'avantage de certains de leurs propres employés, etc. Quant aux répercussions de ces actes maladroits ou répréhensibles, elles semblent aller du « pschitt » et du dégonflement contre toute attente, jusqu'à la révocation ou à la destitution, en passant par des scandales médiatiques dont la durée semble parfois catastrophique pour le dignitaire concerné, parfois, au contraire, usante pour ses accusateurs.

Impossible donc, en apparence, de déduire qu'il existe des règles pour évaluer les conséquences d'actions répréhensibles ou maladroites, commises par, couvertes par, ou soupçonnées chez des responsables politiques de haut niveau. Que l'on me permette néanmoins une petite réflexion étonnée à ce sujet. Cette note hâtive ne préjuge pas de la gravité des « affaires » ou des fautes

commises. Tout au plus partelle du constat abasourdi que la stratégie la plus payante pour se sortir d'un mauvais pas semble être, tout simplement, le culot. Ce qui est efficace, manifestement, c'est l'aplomb du suspect, sa capacité à affirmer et à s'affirmer, à faire front avec la plus parfaite mauvaise foi, à détourner la conversation voire à mentir sans broncher face à des dizaines de millions de téléspectateurs, dont on suppose qu'au fond ils sont charmés du toupet présidentiel. Face à cette superbe, les explications détaillées enfoncent encore davantage celui qui les profère. Moralité immorale des affaires de l'été: pour surfer sur la popularité sondagière et médiatique, niez et contre-attaquez, même au défi de toute plausibilité, au lieu de procéder à des demi-aveux sûrement plus proches de la vérité.

Niez et contre-attaquez, au lieu de procéder à des demi-aveux plus proches de la vérité

des affaires de l'été: pour surfer sur la popularité sondagière et médiatique, niez et contre-attaquez, même au défi de toute plausibilité, au lieu de procéder à des demi-aveux sûrement plus proches de la vérité.

Débats publics et dossiers complexes

Mais quelles réflexions est-il possible de tirer de tels feuilletons estivaux? D'abord, on pourrait faire l'hypothèse que la vie politique est, plus qu'avant, axée sur ce genre de fariboles spectaculaires et appétissantes pour les médias. Mais c'est, à ce stade de la réflexion, une pure conjecture. Quels seront les chercheurs assez patients pour étudier à fond les corrélations entre événements politico-financiers qui font la une des journaux, et mise à l'agenda politique de préoccupations éthiques, constitutionnelles, législatives en rapport

avec les actions ou les aveuglements des milieux gouvernementaux?

Autre question indécidable: est-ce moraliser la vie publique, que de faire, avec de telles affaires, des choux gras pour feuilles de choux? N'en pas parler, c'est les couvrir, c'est jeter un voile sur l'éventuelle immoralité de personnes que leur charge et leur responsabilité (assurer la continuité de l'Etat, comme l'on dit chez nos voisins) devraient contraindre à être irréprochables sur le plan civil et pénal. A l'inverse, en parler, c'est peut-être bien rester à la surface des choses et occulter de véritables questions de fond. Même liées à des événements fulgurants et médiatiquement appétissants, celles-ci doivent être résolues à travers des débats publics de longue haleine, et via la patiente divulgation de dossiers complexes.

Enfin se pose la question de la légitimité différentielle des personnalités mises en cause. Si énormes qu'elles soient, les fautes, les gaffes ou les bourdes semblent moins préjudiciables aux présidents français ou américain qu'à un conseiller d'Etat genevois ou grison. Illusion d'optique helvétique? Preuve de l'habileté consommée, malgré les apparences, des fraudeurs ou des gaffeurs parvenus au sommet du pouvoir dans leurs pays respectifs? Indice que peu importe qui apparaît gouverner, pourvu que l'équipe en place soit puissamment efficace pour parer à toute sorte d'incident? Démonstration du fait qu'à partir d'un certain niveau de légitimité institutionnelle, quoi qu'on fasse on ne peut plus se décrédibiliser? Quelle

serait la durée de vie politique d'un Bush s'il était conseiller d'Etat d'un canton suisse? Mais n'a-t-il pas, en tant que gouverneur, occupé des positions comparables? Si oui et si leurs détenteurs sont moins protégés contre les effets ravageurs des gaffes ou des affaires, comment a-t-il passé les écueils de ces positions de pouvoir intermédiaire? Face à toutes ces interrogations, on serait assez tenté de proposer un complément au principe de Peter, sur le niveau d'incompétence: les débutants en politique, les détenteurs de positions intermédiaires dans l'échelle du pouvoir doivent craindre les erreurs comme la peste: à eux, elles ne pardonnent pas. Passé un certain seuil, l'incompétence acquise et la légitimité obtenue permettent à la fois de faire plus d'erreurs et d'en minimiser les conséquences. *jyp*

I M P R E S S U M

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag), Yvette Jaggi (yj), Roger Nordmann (rn), Jean-Yves Pidoux (jyp), Charles-F. Pochon (cfp), Albert Tille (at)

Composition et maquette:
**Allegra Chapuis
Géraldine Savary**

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch